

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 22  
Votants 27  
Quorum 14

## L'an deux mille vingt trois

Le : 25 mai

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Marine TOINON, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Gérard DI FRUSCIA, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Gérard DI FRUSCIA à Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETARE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2023 05 05

**OBJET : MODIFICATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ENFANCE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du 31 mai 2021 approuvant le règlement de fonctionnement du service Enfance, regroupant l'accueil périscolaire, la pause méridienne et le centre de loisirs,

Vu la délibération du 04 juillet 2022 apportant quelques modifications au règlement adopté le 31 mai 2021,

Considérant qu'il est souhaitable d'apporter de nouvelles modifications au règlement de fonctionnement du service enfance notamment :

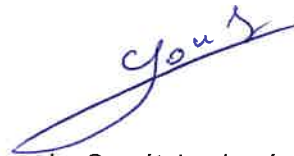
- Modification du dossier unique d'inscription
- Retrait de la règle selon laquelle la commune se réserve le droit de ne pas accepter un enfant en cas d'impayés,

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

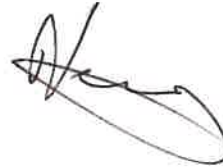
**- adopte le nouveau règlement de fonctionnement du service Enfance (accueil périscolaire, pause méridienne et centre de loisirs) ainsi que le dossier unique d'inscription, ces deux documents sont annexés à la présente délibération.**

**- précise que ce règlement est applicable à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 1<sup>ER</sup> juin 2023  
Pour le le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :